

Ambition Région

Création



Solution Région

Création

↳ Des mesures d'urgence :

Pour les entreprises nouvellement créées ou en reprise en 2020 (de - de 20 salariés): subvention plafonnée à 10 000 euros, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020, assise sur des annuités d'emprunt ou des dépenses d'investissement. Dispositif ouvert jusqu'au 30 avril 2021

FRU : possibilité d'intervenir de manière exceptionnelle jusqu'à 50 000 € pour des entreprises qui auraient un besoin de financement de cet ordre et qui ne seraient pas éligibles aux autres dispositifs de financement (le prêt montagne avec Bpifrance, qui est une relance du prêt AURA/prêt rebond

PLAN MONTAGNE

↳ Prêt Montagne REACT EU (FEDER) En partenariat avec Bpifrance, financé dans le cadre de l'Europe :

- aux entreprises de montagne de moins de 250 salariés
- ayant 1 an d'existence.
- compris entre 10 000 et 300 000 €
- à taux 0,
- remboursable sur 7 ans dont 2 ans de différé, sans garantie
- obligation d'un cofinancement d'un même montant.

INFORMATIONS :

AMBITIONÉCO 



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes